



## **AXIMUM Produits de sécurité**

Z.I. de Nogent-sur-Oise  
6, rue du Marais Sec  
60180 Nogent-sur-Oise



## **RESUME NON TECHNIQUE**



**REFERENCES**

Dossier n° 16507291 & 17465921 - EV0060- version 2

**Dossier de Régularisation de Demande d'Autorisation d'Exploiter**  
**Résumé non technique**

**VERIFICATIONS**

Réalisé avec le concours de : Apave Nord-Ouest SAS

**Intervenants :**

Vincent DELPORTE : Consultant environnement

**Date de réalisation** : de février 2017 à juillet 2017 et octobre 2017 à mai 2018

**Interlocuteurs :**

Magalie MEDINA            Responsable QSE

Loic VAILLANT            Chargé HSE

**HISTORIQUE DES MODIFICATIONS**

Version	Date	Objet de la modification
1	Juillet 2017	Création du document
2	Mai 2018	Prise en compte des remarques DREAL

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Présentation du site</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Résumé non technique de l'étude d'impact</b> .....	<b>6</b>
2.1	Intégration paysagère .....	6
2.2	Eau/Sol .....	8
2.2.1	Prélèvements d'eau.....	8
2.2.2	Rejets d'eaux pluviales.....	8
2.2.3	Rejets d'eaux usées .....	9
2.2.4	Cohérence avec les orientations du SDAGE .....	9
2.3	Air .....	10
2.3.1	Rejets atmosphériques.....	10
2.3.2	Emissions d'odeurs .....	10
2.4	Déchets .....	11
2.5	Bruit et vibrations .....	12
2.6	Energie .....	12
2.7	Climat .....	13
2.8	Transport .....	13
2.9	Effets sur la faune, la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques .....	14
2.10	Santé .....	14
2.11	Directive IED .....	15
2.12	Travaux.....	16
2.13	Investissements pour la protection de l'environnement .....	17
<b>3</b>	<b>Résumé non technique de l'étude de dangers</b> .....	<b>18</b>
3.1	Contexte .....	18
3.2	Environnement du site .....	18
3.3	Risques présentés par les installations .....	21
3.4	Analyses des risques .....	23
3.5	Estimation des conséquences de la libération des potentiels de danger .....	23
3.5.1	PhD1 – Feu de nappe de la rétention de GNR .....	24
3.5.2	PhD2 – Explosion de poussières dans la cabine peinture .....	25
3.5.3	PhD3a – Rupture de la tuyauterie de gaz d'alimentation du four de galvanisation : UVCE .....	26
3.5.4	PhD4a – Rupture de la tuyauterie de gaz d'alimentation de la chaudière eau chaude : UVCE .....	27
3.5.5	PhD5a – Rupture de la tuyauterie de gaz d'alimentation du thermolaquage dans le bâtiment galvanisation : UVCE.....	28
3.5.6	PhD6a – Rupture de la tuyauterie de gaz d'alimentation du thermolaquage en façade extérieure de l'atelier : UVCE.....	29
3.6	Moyens de prévention, protection et intervention .....	30

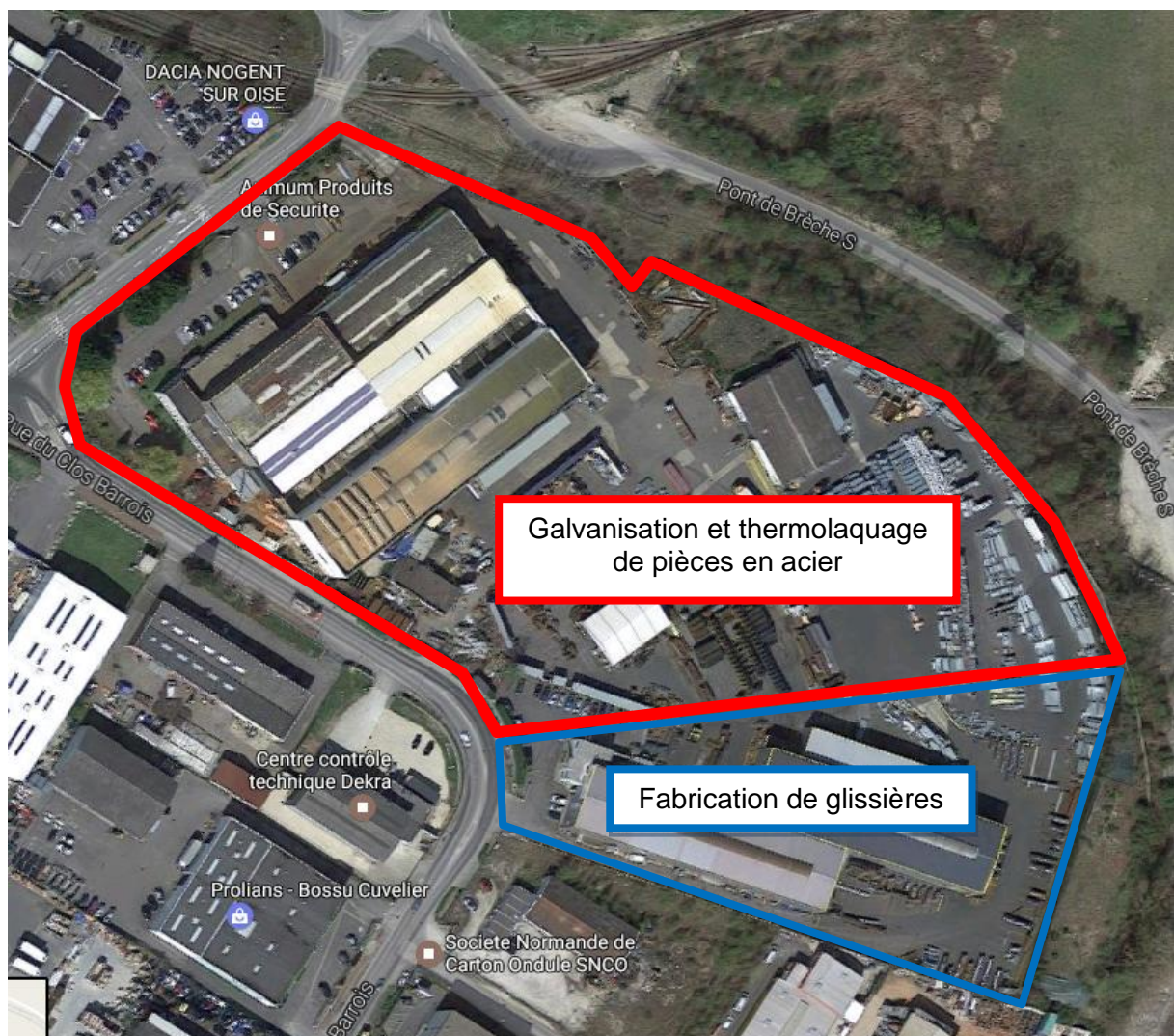
## 1 Présentation du site

La société AXIMUM PRODUITS DE SECURITE comporte deux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, soumises à autorisation et situées à Nogent-sur-Oise.

Les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter en vigueur datent du 27 décembre 2010 pour la partie Galvanisation et du 24 juin 2009 pour la partie Métallerie.

AXIMUM PRODUITS DE SECURITE est une société spécialisée dans la fabrication de dispositifs de retenue et de produits de sécurité métalliques ou plastiques, de produits techniques, d'équipements de protection individuelle.

La figure suivante présente une vue aérienne du site.



**Figure 1 : Vue aérienne du site**

Source : Google Maps

La partie Galvanisation et thermolaquage de pièces en acier du site AXIMUM occupe une surface de 29 489 m<sup>2</sup> dont 8 412 m<sup>2</sup> de bâtiments.

La partie fabrication de glissières occupe une surface de 12 434 m<sup>2</sup> dont 2 840 m<sup>2</sup> de bâtiments.

Afin de moderniser et d'améliorer les conditions de travail, de production, et la performance environnementale, un nouveau hall de traitement de surface avant galvanisation va être construit, dénommé Projet CleanSteel.

Dans le cadre de ce projet, et après soumission de celui-ci à la DREAL via un porter à connaissance, un dossier de régularisation administrative doit être déposé.

## 2 Résumé non technique de l'étude d'impact

### 2.1 Intégration paysagère

Le site AXIMUM est situé dans un environnement de type industriel. Il est entouré d'industries et de commerces.

De la rue du Marais sec le bâtiment visible est en bardage métallique blanc, caché sur une grande partie de la rue par des arbres de haute tige.

De la rue du Clos Barrois, le même bâtiment en bardage métallique blanc et marron est visible, derrière une haie végétale.



**Figure 2 : Vue des bâtiments côté rue du Marais Sec**

*Source : Google Street View*



**Figure 3 : Vue des bâtiments côté rue du Clos Barrois**

Source: Google Street View



**Figure 4 : Vue des bâtiments (profilage) côté rue du Clos Barrois**

Source: Google Street View

Les bâtiments AXIMUM s'intègrent bien dans le paysage et dans le tissu industriel voisin. Ils sont bordés en périphérie de haie végétale et d'arbres de haute tige, les dissimulant en partie.

**Le site est bien intégré dans son environnement. L'impact paysager généré est faible.**

## **2.2 Eau/Sol**

### **2.2.1 Prélèvements d'eau**

AXIMUM est alimenté en eau par le réseau public d'alimentation en eau potable.

L'eau est utilisée pour :

- Les sanitaires,
- Le nettoyage,
- Le process : (remplissage des baignoires, chauffage du bain laveur de gaz).

L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2010 définit une consommation annuelle maximale de 1 600 m<sup>3</sup> d'eau issue du réseau public d'eau potable pour l'activité galvanisation.

La consommation d'eau de l'activité profilage/métallerie n'est pas limitée par l'arrêté préfectoral du 24 juin 2009.

Toutefois ces consommations évoluent depuis 2009 pour atteindre 2 036 m<sup>3</sup> en 2016.

AXIMUM souhaite porter son autorisation de prélèvement en eau à 2 133 m<sup>3</sup> par an.

### **2.2.2 Rejets d'eaux pluviales**

AXIMUM dispose d'une convention de rejet établie avec la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

Les eaux pluviales du site sont les eaux de toiture et ruissellement. Les eaux de ruissellement, susceptibles d'être polluées, sont acheminées vers séparateur à hydrocarbures. Ces eaux sont rejoint ensuite le réseau d'eaux pluviales de l'agglomération.

Un bassin de rétention de 698 m<sup>3</sup>, à débit limité de 3,6 L/s a été construit. Il servira de bassin tampon pour les eaux pluviales issues des toitures (nouveau bâtiment et thermolaquage) et voiries (partie centrale), et sera doté d'une pompe de relevage pour permettre le confinement de ces eaux en cas de pollution, ainsi que leur élimination. Il peut permettre le confinement de ces eaux en cas de pollution, ainsi que leur élimination.

Les eaux pluviales rejoignent ensuite le réseau public d'eaux pluviales.

De la même manière, les eaux pluviales de voiries (partie profilage) transitent par un bassin de rétention de 457 m<sup>3</sup> à débit limité de 10 l/s avant de rejoindre le réseau public d'eaux pluviales.

Les eaux pluviales sont rejetées dans l'Oise.



Les dernières analyses d'eaux pluviales réalisées montrent le respect des valeurs limites définies par les arrêtés préfectoraux et ministériels applicables., sauf en ce qui concerne les matières en suspension et le zinc qui font l'objet de dépassements récurrents. Le lessivage par la pluie des pièces revêtues de zinc stockées à l'extérieur entraîne une augmentation des rejets en zinc. AXIMUM prévoit de stocker une partie de ces produits sous une surface couverte, afin de les protéger des eaux pluviales, et de limiter les rejets en zinc. Les rejets en DCO et DBO5 dépassent les limites fixées par la convention de rejet, tout en respectant les valeurs réglementaires. La convention de rejets doit être revue dans la limite des capacités d'absorption du réseau.

**Les eaux pluviales du site sont collectées séparément, traitées par des séparateurs hydrocarbures au besoin, puis rejetées dans le réseau communal dans le respect des valeurs limites imposées.**

### **2.2.3 Rejets d'eaux usées**

Les eaux usées industrielles sont traitées comme des déchets, il n'y a donc pas de mesures effectuées sur ces eaux.

Les eaux usées domestiques sont les seules eaux usées rejetées dans le réseau communal d'assainissement. Aucun rejet d'eaux industrielles n'a lieu.

Le volume d'eaux usées rejeté au réseau d'eaux usées de la collectivité est d'environ 800 m<sup>3</sup>/an, tandis que la consommation maximale autorisée par l'arrêté préfectoral du site est de 1 600 m<sup>3</sup>/an. La différence entre le volume d'eau consommé et le volume d'eau rejeté s'explique par les pertes par évaporation des bains.

### **2.2.4 Cohérence avec les orientations du SDAGE**

AXIMUM prend en compte les enjeux du SDAGE 2016-2020 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands, approuvé le 20 décembre 2015, à savoir :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques,
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants,
- Gestion de la rareté de la ressource en eau,
- Limiter et prévenir le risque d'inondation.

**AXIMUM s'attache à exploiter son site en cohérence avec les orientations du SDAGE. Les évolutions du site ne sont pas de nature à modifier ces engagements.**

## 2.3 Air

### 2.3.1 Rejets atmosphériques

Les activités d'AXIMUM engendrent des rejets à l'atmosphère, dont les plus importants et polluants (notamment les vapeurs acides) sont canalisés et respectent les valeurs limites imposées (suite au projet CleanSteel). Il est possible de distinguer les émissions atmosphériques suivantes :

- Les rejets canalisés :
  - Au four de galvanisation, à savoir les 46 brûleurs alimentés au gaz naturel, d'une puissance totale de 2,258 MW,
  - Aux vapeurs émises par les bains de traitement, canalisée par la tour de lavage.
  - Au bain de zinc,
  - A la cabine de peinture,
  - Au four de thermolaquage,
  - A la cabine de grenailage,
  - A la chaudière galvanisation de puissance 650 kW,
  - Aux poste et robot de soudure.
  
- les rejets diffus :
  - Gaz d'échappement des véhicules générant des émissions à l'atmosphère. Les rejets issus des camions sont des gaz chauds composés des éléments classiques dus à une combustion (CO<sub>2</sub>, CO, NOx, SOx et poussières),

La surveillance et l'entretien des installations sont assurés régulièrement.

Des contrôles de rejets atmosphériques sont réalisés annuellement, et les valeurs respectent les dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2010.

Suite au projet les bains de traitements sont confinés dans une capsule étanche. Les vapeurs émises sont ainsi canalisées et traitées par une tour de lavage des vapeurs acides, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Des dépassements sont observés concernant les installations de l'activité profilage/métallerie (soudure, découpe) et vont être traités par un travail sur les systèmes de filtration (mise en place, remplacement, nettoyage).

**Les rejets atmosphériques du site sont répertoriés et suivis. Ils ne présentent pas de caractéristiques susceptibles de provoquer des impacts significatifs sur l'environnement proches.**

### 2.3.2 Emissions d'odeurs

Le site n'est pas générateur d'odeurs.

**Le site n'est pas à l'origine de nuisances olfactives.**

## **2.4 Déchets**

Les déchets générés par le site sont de différentes natures.

Les déchets dangereux sont les poudres de peinture, les solutions des bains de traitement et de galvanisation, les huiles, eaux et hydrocarbures issues de l'entretien du déshuileur, des échantillons de laboratoire et fûts vides, des huiles usagées

Les eaux usées issues des bains de traitement sont traitées et évacuées comme des déchets.

**AXIMUM assure l'évacuation de ses déchets conformément à la réglementation en vigueur, par des prestataires agréés et selon les filières de traitement ou d'élimination en privilégiant celles permettant une valorisation matière ou énergétique des déchets.**

## 2.5 Bruit et vibrations

Les principales sources de bruit sur le site sont :

- Les ateliers de production
- La circulation sur les parcs de stockage
- L'atelier de peinture

Les principales sources de bruit hors du site sont :

- La circulation sur les routes bordant le site au Sud et à l'Est
- Les autres sites industriels de la zone

Les niveaux sonores en limite de propriété de l'établissement et en zone à émergence réglementée ont été mesurés.

Les mesures de bruit effectués en limite de propriété de l'établissement et en ZER pour les périodes diurne et nocturne dans les conditions spécifiées dans le rapport de mesure ont permis de montrer que les bruits émis par le fonctionnement des installations respectent les critères définis par l'arrêté préfectoral.

Le site AXIMUM ne dispose pas d'équipements susceptibles de générer des vibrations significatives dans l'environnement immédiat du site.

**Les émissions sonores du site ne sont pas sources de nuisances pour le voisinage.  
Le site ne génère pas de vibrations significatives.**

## 2.6 Energie

Les différentes utilisations de l'énergie sur le site d'AXIMUM sont les suivantes :

- Electricité pour :
  - Compresseurs à air comprimé
  - Chargeurs des batteries chariot
  - Assécheur, compresseur thermolaquage
  - Transformateur électrique
  - Climatisation bureaux
  - Lignes de profilage,
  - Presses,
  - Découpe plasma.
- Gaz naturel pour :
  - Le four de galvanisation (bain de zinc),
  - Le four de thermolaquage,
  - La chaudière galvanisation (eau chaude et bain d'acide),
  - Le chauffage des bâtiments (radians)
- Fioul domestique pour les chariots élévateurs.

L'entreprise surveille ses consommations d'énergie.

Les dispositions suivantes sont appliquées pour une utilisation rationnelle de l'énergie :

- Electricité :
  - Eclairage LED du nouveau bâtiment,
- Gaz :
  - Nouveau four du bain de zinc,
  - Le sécheur de pièces de la galvanisation est alimenté par les gaz de combustion des fours du bain de zinc.
- Suivi des brûleurs des chaudières, mesures des rendements,
- Prévention et réparation des installations techniques,
- Sensibilisation et implication de tous dans la chasse au gaspillage énergétique (lumière, eau, chauffage).

## 2.7 Climat

Les activités d'AXIMUM ne sont pas concernées par la Directive 2003/87/CE sur les quotas de CO<sub>2</sub>.

Les émissions atmosphériques polluantes de gaz à effet de serre (GES) des installations d'AXIMUM sont dues à la fabrication et/ou à la combustion des sources d'énergies utilisées sur le site :

- Electricité,
- Gaz naturel,
- Fioul domestique.

La surveillance des installations et des rejets est assurée régulièrement. Les contrôles périodiques des installations de combustion sont réalisés.

**Le site n'est pas générateur d'impacts significatifs sur le climat.**

## 2.8 Transport

Le trafic lié aux activités d'AXIMUM s'effectue par voie routière. Quatre types d'activités génèrent un flux de véhicules sur le site :

- La réception de matières premières,
- L'expédition des produits finis,
- L'arrivée et le départ du personnel en véhicules légers,
- L'arrivée et le départ des sous-traitants et visiteurs (collecte des déchets, messagers...).

L'accès au site AXIMUM se fait via :

- 1 entrée personnel et visiteurs rue du Marais Sec
- 1 entrée camions rue du clos Barrois
- 1 sortie camion et véhicule légers rue du Marais Sec

Aujourd'hui, le trafic moyen journalier est de l'ordre de 37 camions et 119 véhicules légers.

**Le site d'AXIMUM a une incidence modérée sur le trafic local.**

## 2.9 Effets sur la faune, la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques

Le milieu d'implantation du projet Cleansteel (zone industrielle) n'est pas favorable à l'implantation d'espèce protégée susceptible d'être impactée par les activités du site. De par l'absence de caractéristiques faunistiques ou floristiques remarquables, le site n'est par ailleurs pas de nature à générer un impact particulier sur le milieu naturel, la faune, la flore, ou les équilibres biologiques.

**Le site ne génère pas d'impact significatif sur la faune et la flore.**

## 2.10 Santé

Une évaluation qualitative des risques sanitaires a été effectuée, permettant d'identifier les sources de pollutions pouvant avoir des effets sur la santé, les cibles qu'elles sont susceptibles d'atteindre, et les éventuelles voies de transfert entre ces sources de pollution et ces cibles.

L'évaluation des risques sanitaires s'est appuyée sur les rejets canalisés suivants :

- Poste de soudure,
- Robot de soudure,
- Bain de zinc,
- Four de galvanisation,
- Cabine de grenailage,
- Cabine de peinture,
- Four de thermolaquage,
- Tour de lavage (bains de traitement),
- Découpe plasma.

Les substances retenues pour les modélisations sont celles pour lesquelles des données sont disponibles pour caractériser quantitativement le risque, et présentant les flux d'émissions et les toxicités les plus importants, ou qui peuvent au minimum être comparées à une valeur guide de qualité de l'air.

Une modélisation de la dispersion atmosphérique a été réalisée en se basant sur 3 années de données météorologiques tri-horaires pour estimer les concentrations maximales dans l'air des polluants cités ci-dessus.

Le calcul du quotient de danger et de l'excès de risque individuel pour les substances disposant d'une VTR indique l'absence de risque préoccupant lié à ces substances.

Les concentrations dans l'air liées au site pour les substances ne disposant pas de VTR/ERU sont très inférieures aux valeurs guides, sauf en ce qui concerne les poussières. Toutefois la zone impactée est une zone non occupée.

Les installations du site ne sont donc pas susceptibles d'engendrer une augmentation de la pollution de l'air incompatible avec les enjeux sanitaires.

Il apparaît ainsi que les effets sur la santé des populations voisines générés par l'activité sont peu probables, voire inexistantes.

## 2.11 Directive IED

La transposition du chapitre II de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite « IED » adoptée en 2010 a été finalisée le 2 mai 2013. IED reprend tous les grands principes de la directive IPPC, notamment le recours aux meilleurs techniques disponibles (MTD) pour les processus de production. La transposition en droit français évolue pour mieux identifier les installations concernées. Ces dernières sont à présent visées directement par une ou plusieurs nouvelles rubriques de la nomenclature ICPE.

AXIMUM sera soumis à autorisation pour les rubriques « IED » :

- **3230.c** : Application de couches de protection de métal en fusion avec une capacité de traitement supérieure à 2 tonnes d'acier brut par heure
- **3260** : Traitement de surface de métaux ou de matières plastiques par un procédé électrolytique ou chimique pour lequel le volume des cuves affectées au traitement est supérieur à 30 mètres cubes

**Le site AXIMUM est visé par la directive IED et est concerné par le recours aux meilleures techniques disponibles.**

## 2.12 Travaux

L'impact lié aux travaux nécessaires aux projets est temporaire. Lors des travaux, toutes les dispositions ont été prises afin de ne pas générer de nuisances particulières sur le voisinage et l'environnement du site :

- le nombre de véhicules utilisés pour ces travaux a été aussi limité que possible,
- le bruit induit par les travaux (engins de construction) était le principal impact au niveau des limites de propriété du site,
- limitation des envols de poussières (bâchage des camions si besoin, nettoyage des roues et des routes)
- le nettoyage quotidien des zones de travaux a été assuré,
- le brûlage à l'air libre des déchets est interdit et ceux-ci ont été évacués par les sociétés intervenant sur le site auprès de prestataires agréés.
- le tri sélectif des déchets et élimination vers de centres agréés.

**La mise en œuvre des projets n'a pas généré de nuisances particulières pour les riverains qui sont par ailleurs éloignés de la zone des travaux et qui sont donc peu susceptibles d'être gênés par les nuisances occasionnées.**



## 2.13 Investissements pour la protection de l'environnement

Le tableau suivant présente la nature et les montants des investissements alloués à la protection de l'environnement depuis 2012.

<b>Nature investissement</b>	<b>Année</b>	<b>Coût investissement (K€)</b>
Système de filtration des rejets du bain de zinc	2012	<b>250</b>
Réfection du four du bain de zinc	2012	<b>1000</b>
Construction du séchoir chauffé par les fumées de combustion du four	2012	<b>200</b>
Réfection du réseau d'eaux pluviales (enrobé, bassin de rétention, déshuileur-débourbeur)	2016	<b>398.664</b>
Station de recyclage du bain de flux	2016-2017	<b>150.4</b>
Laveurs de gaz des rejets des baigns de traitement de surface	2016-2017	<b>140.4</b>
Système de récupération de l'eau acide du laveur de gaz	2016-2017	<b>150.1</b>
Cuves de traitement de surface et rétention	2016-2017	<b>760.31</b>
Tunnel de confinement de vapeurs acide	2016-2017	<b>140.3</b>
Pose éclairage LED du bâtiment (éclairage et câblage)	2016-2017	<b>75</b>
Passage à l'alimentation gaz de ville pour la chaudière du thermolaquage	2018	<b>50</b>
Total investissement (K€)		<b>1575</b>

**Tableau 1 : Nature et montant des investissements alloués à la protection de l'environnement sur le site**

### **3 Résumé non technique de l'étude de dangers**

#### **3.1 Contexte**

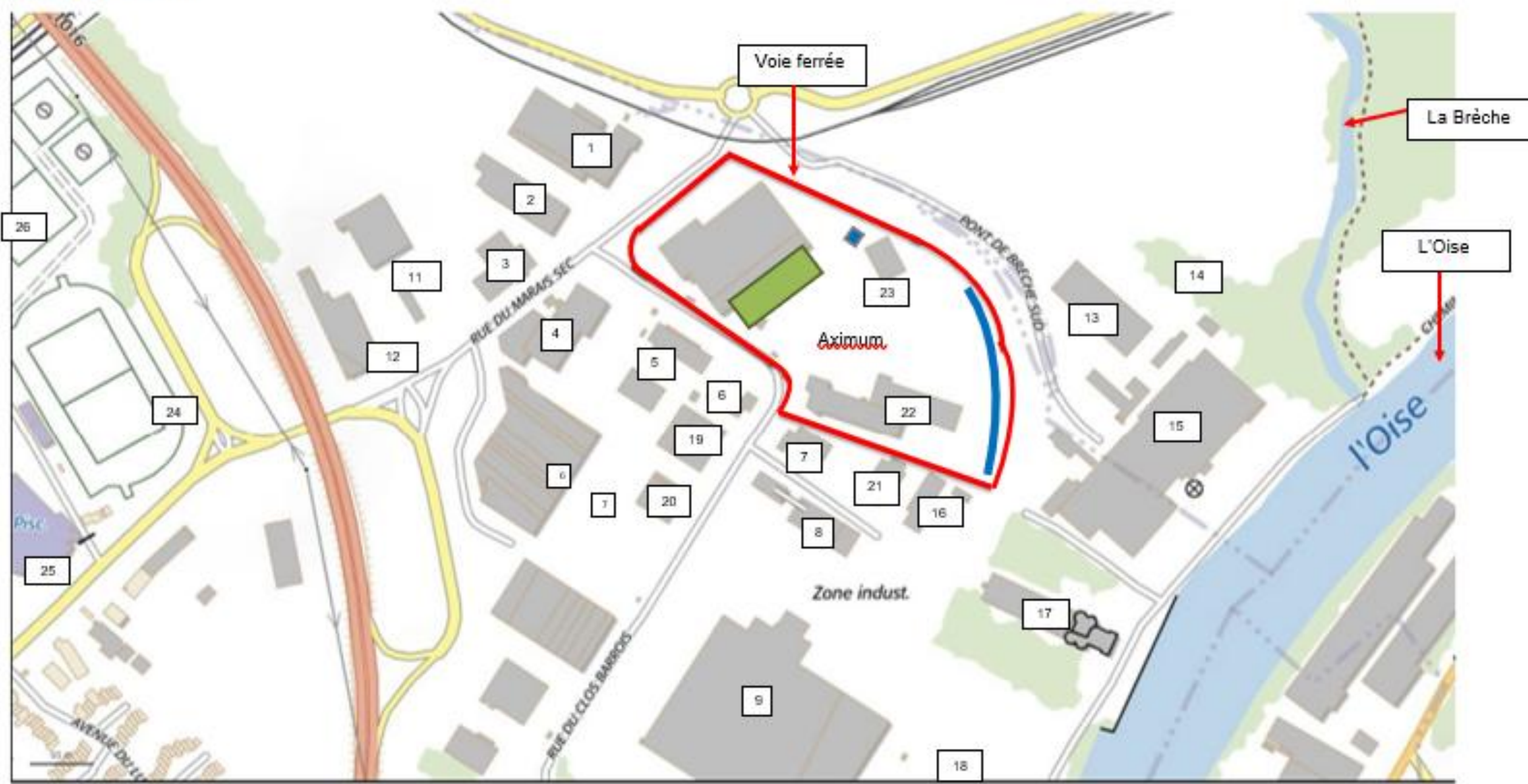
L'étude des dangers permet d'examiner les risques que peuvent présenter les installations et les conséquences possibles sur le voisinage en cas d'accident, de justifier les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence et les effets et de faire état des moyens de prévention et de protection.

#### **3.2 Environnement du site**

L'environnement du site doit à la fois être considéré comme des cibles potentielles, mais il peut également être source de menaces.

Les entreprises voisines n'ont pas d'effets potentiels sur le site, en revanche le site est situé en zone inondable, le risque d'inondation est donc retenu comme cause d'accident potentiel.

La carte page suivante permet de situer le site dans son environnement et d'identifier les cibles potentielles



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/informations-legales

Longitude : 2° 29' 25" E  
 Latitude : 48° 10' 34" N

Rayon d'affichage : 3 km	 Extension Usine
Echelle 1: 5000	 Bassin de rétention eau pluviale

Figure 5: Localisation des cibles

Inventaire activités proches Aximum produit de marquage	
Numéros	Activité
1	Garage- Concession automobile
2	Bâtiment Désaffecté
3	Magasin de Matériel Electronique
4	Grossiste Sanitaire - Chauffage
5	Tuyauterie, chaudronnerie, serrurerie
6	Centre de contrôle technique + Restaurant
7	Maintenance hydraulique technique
8	PUM plastiques
9	Usine de fabrication de carton
10	Magasin de matériaux
11	Drive Auchan
12	Magasin de sanitaire
13	Recyclerie
14	Dépôt de bus agglomération de Creil
15	Usines de Composites plastique
16	Couvreur
17	Friche industrielle
18	Plate- forme de compostage
19	Magasin de produits Métallurgiques
20	Service dépannage voiture
21	Menuiserie
22	Aximum Atelier de profilage- métallerie
23	Aximum Atelier de thermo laquage
24	Complexe sportif Georges Lenne
25	Centre nautique
26	EHPAD

**Tableau 2: Inventaire des activités proches d’Aximum**

### **3.3 Risques présentés par les installations**

D'une manière générale, les principales manifestations de l'accident industriel sont :

- le risque d'incendie,
- le risque d'explosion, lié ou non à l'incendie,
- le risque de pollution du à la propagation dans le sol et les eaux d'éléments nocifs, toxiques, corrosifs, dangereux pour l'environnement, etc....
- le risque toxique du à la propagation dans l'air de produits dangereux pour la santé (en cas d'incendie).

Sur le site d'AXIMUM, les principaux risques sont liés à une pollution suite à un déversement accidentel.

L'utilisation de gaz naturel présente également un risque.

La carte page suivante permet de localiser les potentiels de dangers sur le site.

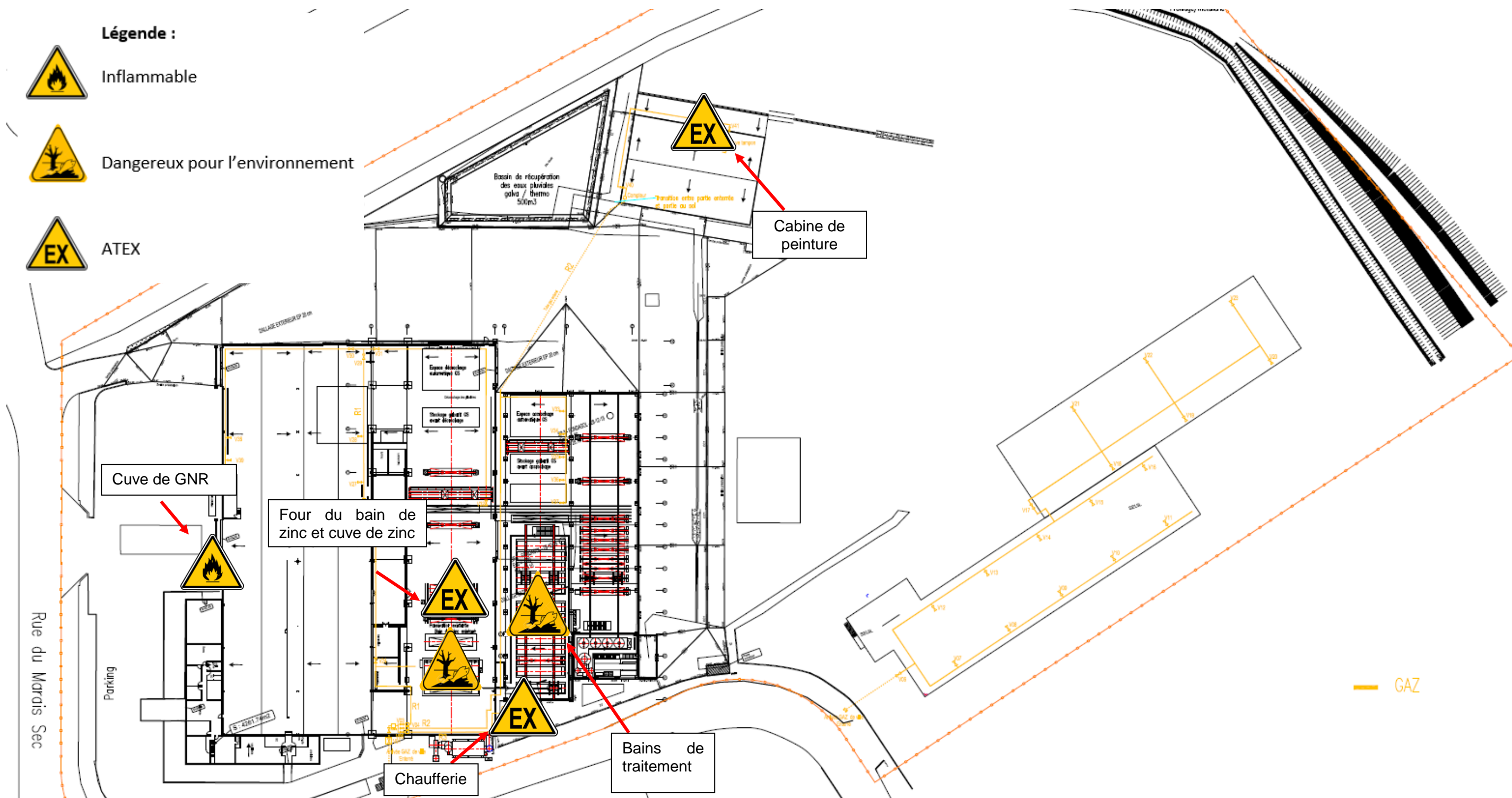


Figure 6: Localisation des potentiels de danger

### 3.4 Analyses des risques

Afin d'analyser les risques associés à l'activité d'AXIMUM, il a été nécessaire de :

- Identifier de façon exhaustive les phénomènes dangereux susceptibles de se produire,
- Déterminer pour chaque phénomène dangereux l'intensité des effets,
- Caractériser le cas échéant la gravité de chaque accident majeur potentiel, fonction de l'exposition de personnes potentiellement exposées ou d'effets à l'environnement,
- S'assurer que les mesures de prévention et de protection du site permettent la maîtrise des risques pour chaque phénomène dangereux susceptible de conduire à un accident majeur.

Une analyse des risques est réalisée en 2 phases :

- Analyse Préliminaire des Risques (APR) : outil systématique d'analyse des risques
- Analyse Détaillée des Risques (ADR) : outil dit « nœud papillon » qui permet d'étudier dans le détail les conditions d'occurrence et les effets possibles des phénomènes dangereux et une évaluation semi-quantitative par barrières de sécurité.

Tous les phénomènes dangereux envisageables ont été modélisés. Les accidents majeurs potentiels ont été identifiés et caractérisés en gravité, probabilité d'occurrence et en cinétique.

### 3.5 Estimation des conséquences de la libération des potentiels de danger

Afin d'estimer les conséquences de la libération des potentiels de danger, 6 modélisations des phénomènes dangereux ont été réalisées :

- Feu de nappe de la rétention de GNR,
- Explosion de poussières dans la cabine peinture,
- Rupture de la tuyauterie de gaz d'alimentation du four de galvanisation,
- Rupture de la tuyauterie de gaz d'alimentation de la chaudière eau chaude,
- Rupture de la tuyauterie de gaz d'alimentation du thermolaquage dans le bâtiment galvanisation,
- Rupture de la tuyauterie de gaz d'alimentation du thermolaquage en façade extérieure de l'atelier.

Parmi ces phénomènes dangereux, aucun ne présente d'effets sortant des limites de propriété.

Il n'est donc pas nécessaire de réaliser une analyse détaillée des risques.

La cartographie des effets thermiques des phénomènes dangereux modélisés est présentée dans les pages suivantes.

3.5.1 Phd1 – Feu de nappe de la rétention de GNR

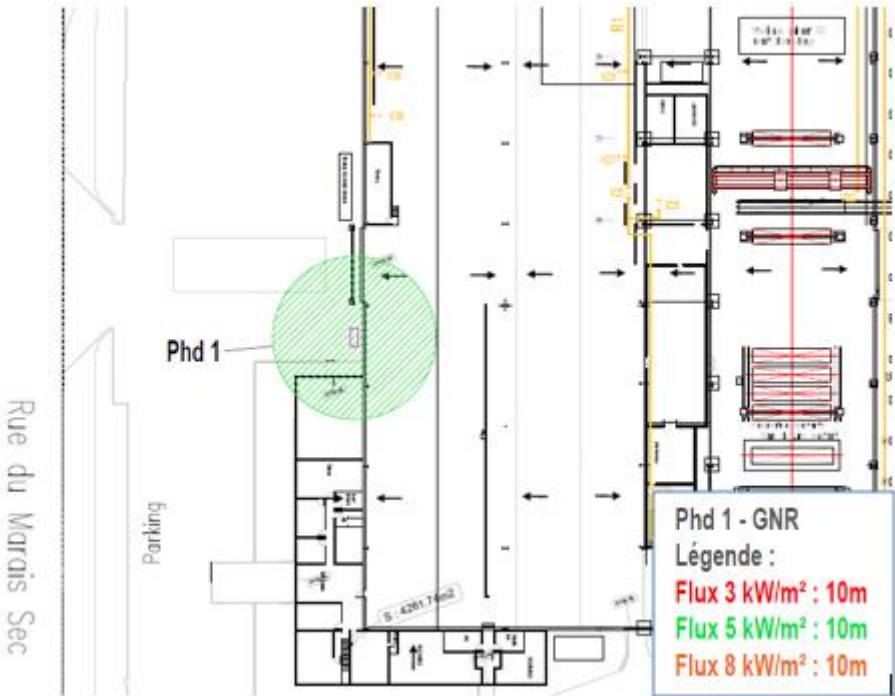


Figure 7 : Phd1 - Effets thermiques de l'incendie de la cuve GNR



3.5.2 PhD2 – Explosion de poussières dans la cabine peinture

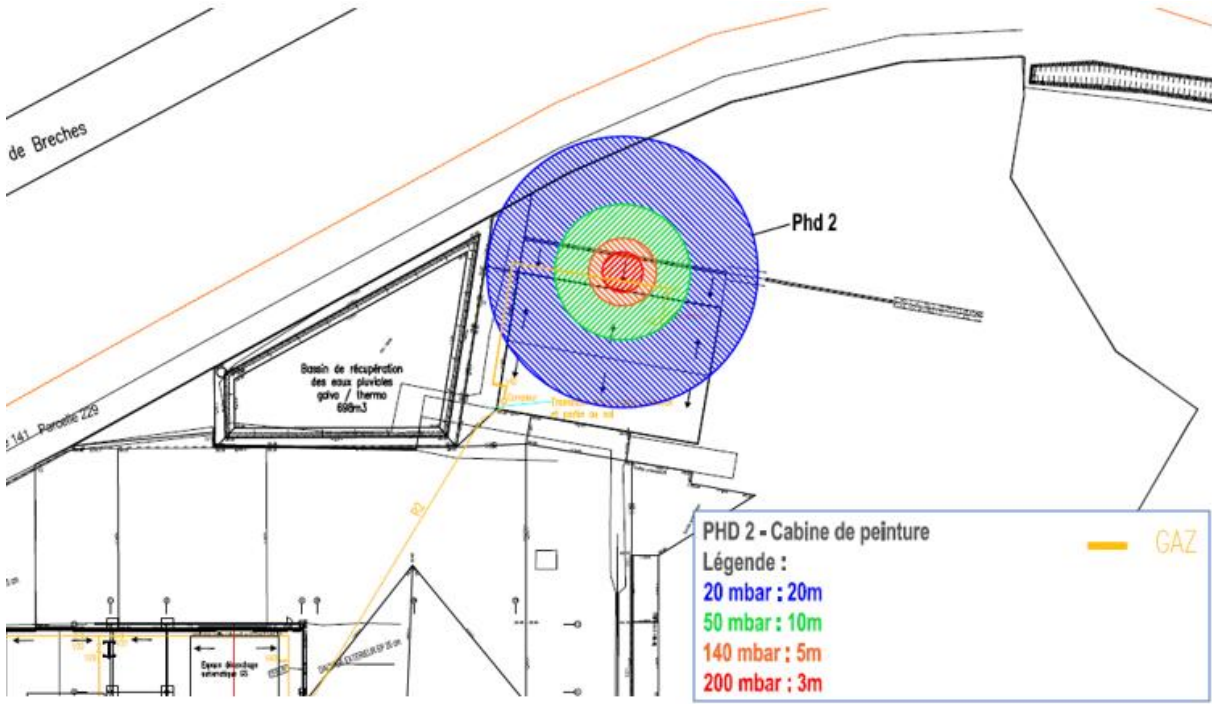


Figure 8 : PhD2 - Effets de surpression de l'explosion de poussières dans la cabine de peinture

### 3.5.3 Phd3a – Rupture de la tuyauterie de gaz d’alimentation du four de galvanisation : UVCE

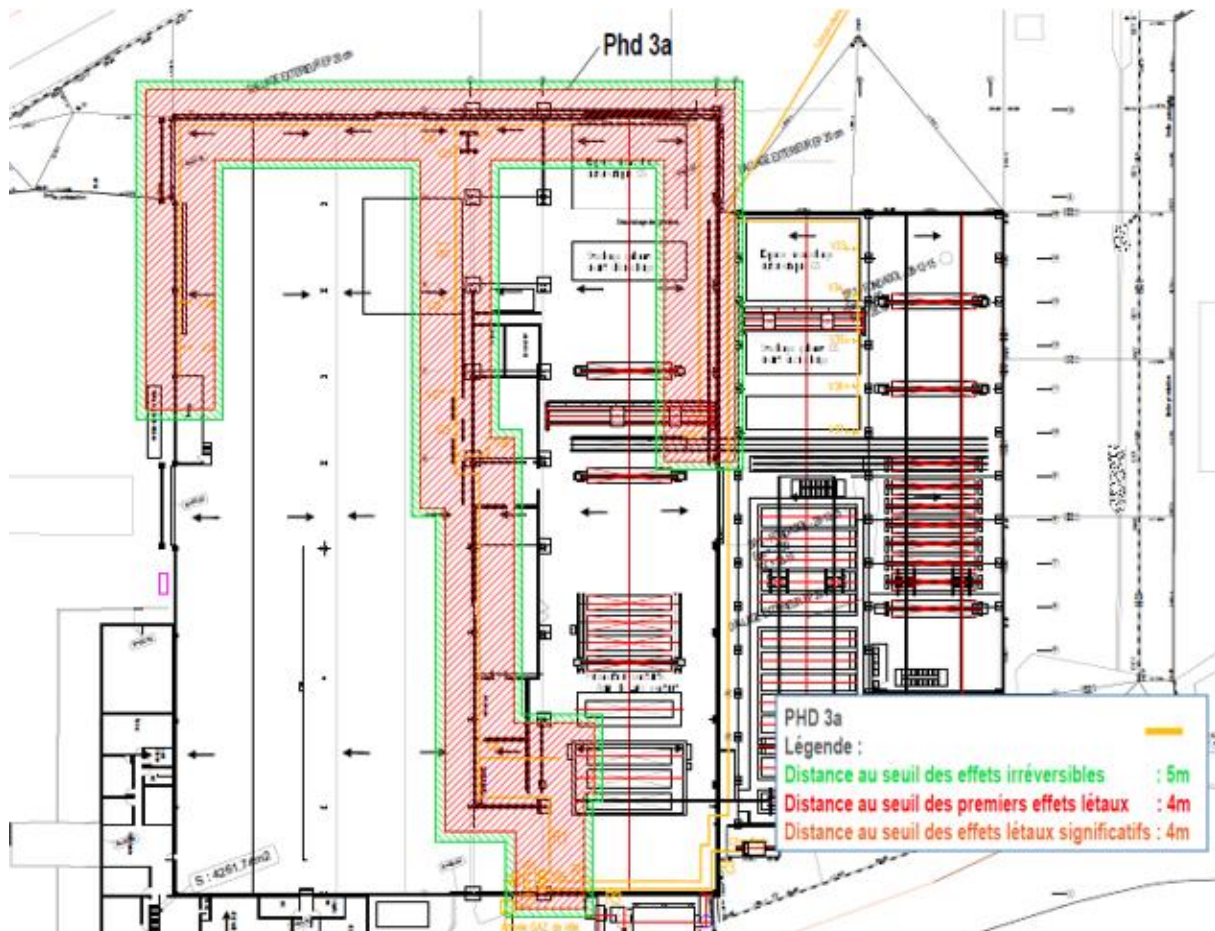


Figure 9: Phd3a - Effets de surpression de la tuyauterie de gaz d'alimentation du four galvanisation

### 3.5.4 Phd4a – Rupture de la tuyauterie de gaz d’alimentation de la chaudière eau chaude : UVCE

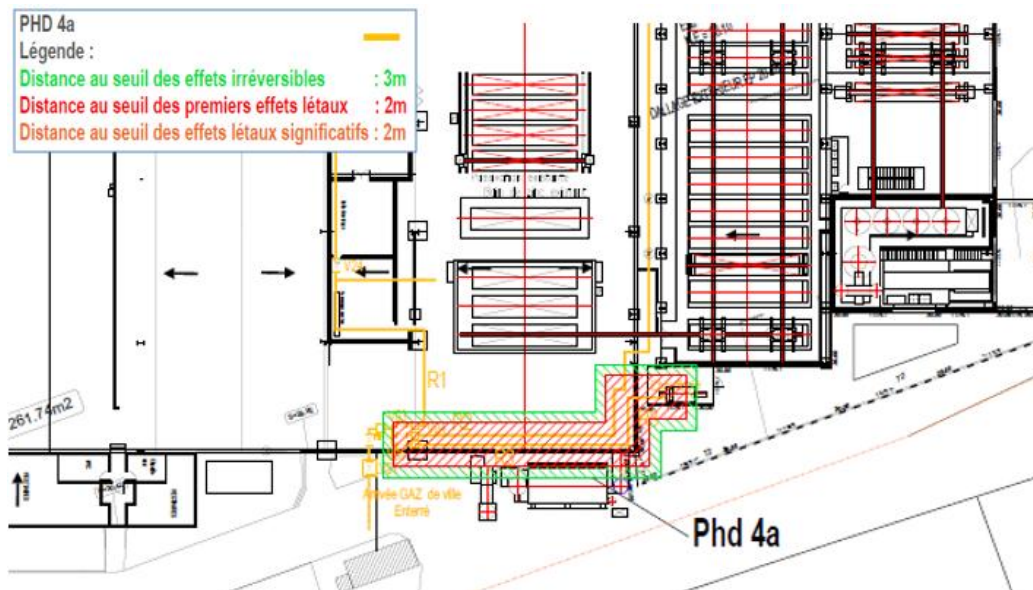
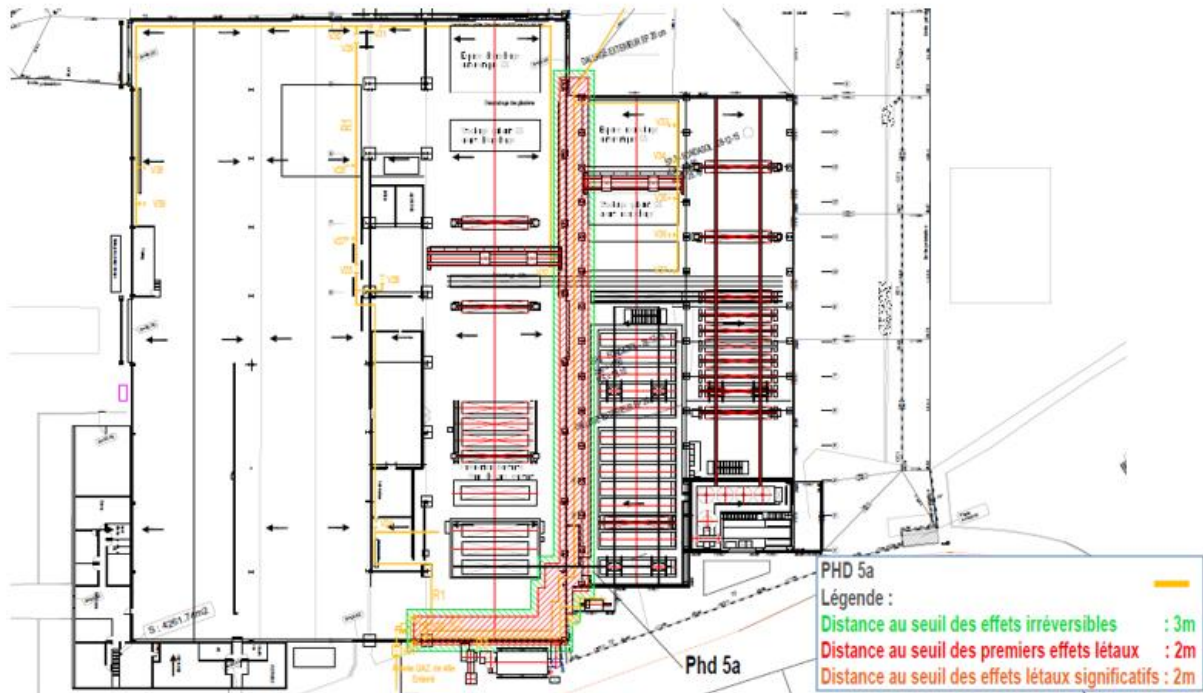


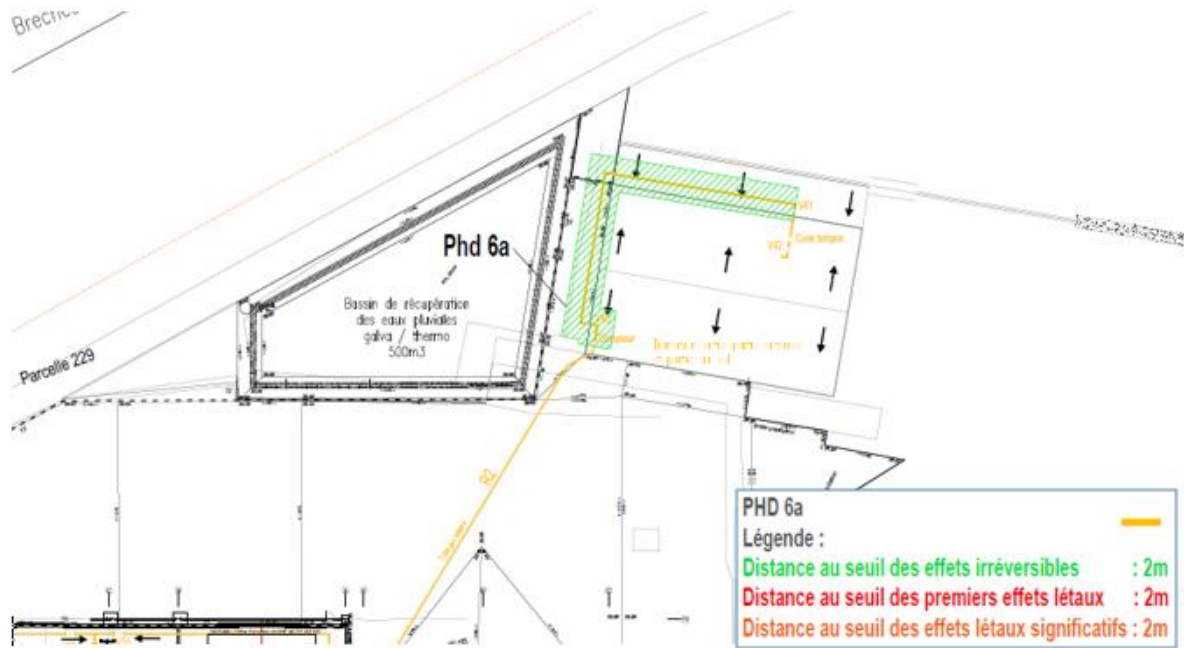
Figure 10 : Phd4a - Effets de surpression de la tuyauterie de gaz d'alimentation de la chaudière

### 3.5.5 Phd5a – Rupture de la tuyauterie de gaz d’alimentation du thermolaquage dans le bâtiment galvanisation : UVCE



**Figure 11: Phd5a - Effets de surpression de la tuyauterie de gaz d’alimentation du thermolaquage dans le bâtiment galvanisation**

### 3.5.6 Phd6a – Rupture de la tuyauterie de gaz d’alimentation du thermolaquage en façade extérieure de l’atelier : UVCE



**Figure 12: Phd6a - Effets de surpression de la tuyauterie de gaz d'alimentation du thermolaquage en façade extérieure de l'atelier**

### 3.6 Moyens de prévention, protection et intervention

Pour faire face au risque incendie, le site est équipé d'extincteurs en nombre suffisant de manière à assurer une couverture régulière du site.

Le centre de secours le plus proche est situé 6 allée du Maréchal Gérard à Nogent-sur-Oise, soit à moins de 1,5 km au Nord-Ouest du site.

2 poteaux incendie sont disponibles à proximité du site, rue du Marais Sec, et rue du Clos Barrois.

Concernant le risque de pollution, en cas de fuite légère de produits liquides, des moyens d'absorption sont utilisés. Les produits collectés sont placés dans des bacs étanches en attente de collecte et retraitement par une société spécialisée.

En cas d'épandage plus important, les produits sont collectés par le réseau d'eaux pluviales, et confinés dans le bassin de rétention des eaux pluviales. L'évacuation de ce bassin se faisant par pompe de relevage, leur arrêt assure le confinement.

Il n'y a pas de matières combustibles ou inflammables en dehors de la cuve de GNR et du gaz naturel. Les bâtiments sont en structure et couverture métalliques ainsi que les pièces galvanisées.

Un départ de feu serait donc rapidement maîtrisé faute de combustible.

L'eau utilisée par les équipes d'intervention pour éteindre un incendie et pour refroidir éventuellement les structures et équipements voisins menacés, s'écoule en entraînant les produits de dégradation issus de la combustion.

Ces eaux d'extinction d'incendie joueraient le rôle de vecteur de dispersion et seraient susceptibles de polluer l'environnement si elles ne sont pas confinées, analysées et traitées avant rejet. Afin de ne pas engager une pollution accidentelle des sols et du milieu naturel alentour via les réseaux des eaux pluviales ou usées, la rétention de ces eaux d'incendie est assurée sur le site via le nouveau bassin de rétention construit (volume 500 m<sup>3</sup>).

Pour faire face aux différents scénarios d'accidents possibles, l'exploitant a élaboré un Plan d'urgence regroupant toutes les consignes et informations utiles en cas d'accident. Le site est également doté d'une Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM).